

Jeu du Pierre noir, jeu à somme nulle: refusons!

Argumentation contre la révision de la LACI à l'attention des membres

Le Bureau de l'Initiative des villes: Politique sociale recommande de rejeter la 4^e révision de la LACI. Cette révision est motivée par des considérations de pure politique financière et aurait de lourdes conséquences pour les villes. Réduire le montant et la durée des indemnités et prolonger le délai d'attente ne contribue pas à lutter contre le chômage mais déplace des coûts sur les villes et les cantons en poussant les chômeurs de longue durée et les jeunes adultes vers l'aide sociale.

Les villes sont expertes dans les questions sociales, et sont aussi les principales victimes des reports de coûts sur l'aide sociale. La 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage telle que proposée est, selon nos expériences, peu prometteuse en termes d'intégration et ne fait que déplacer à nouveau des charges vers les niveaux institutionnels inférieurs. L'Initiative des villes: Politique sociale déplore et refuse ces mécanismes qui s'apparentent au jeu du Pierre noir et au jeu à somme nulle et qui sous-tendent la révision de la LACI.

Il est urgent d'assainir l'assurance-chômage. L'augmentation de 0.2% du taux de cotisation est dès lors un pas important et juste. En revanche, les réductions des prestations ne constituent au final en rien des économies mais ne font que transférer des coûts qui retombent sur l'aide sociale. Le mandat de base de l'AC est l'intégration dans le marché du travail. C'est en réalité plutôt le contraire puisqu'un nombre toujours plus grand de chômeurs se trouvent exclus des prestations et sont ainsi laissés à eux-même ou – s'ils n'ont pas de fortune – renvoyés à l'aide sociale. Il est aussi contradictoire que la Confédération veuille en même temps lancer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et améliorer la collaboration interinstitutionnelle (CII).

Pas d'assainissement de l'AC aux frais de l'aide sociale

Même si la révision est acceptée, l'endettement de l'AC subsiste pendant près de 14 ans selon les calculs du SECO. Dès lors, d'autres mesures d'assainissement sont prévisibles. Les charges sont de fait reportées sur les villes et les cantons: réduire le montant et la durée des indemnités et prolonger le délai d'attente contribue moins à lutter contre la pauvreté qu'à solliciter encore davantage l'aide sociale qui doit assurer la garantie du minimum vital.

La révision vise à mettre les personnes au chômage sous pression pour les inciter à réintégrer plus rapidement le monde du travail. Du point de vue des villes, qui disposent d'une grande expérience de l'intégration professionnelle, un tel objectif relève de l'illusion: le marché du travail, et plus encore dans la situation économique ac-

Präsidium
Martin Waser
Sozialvorsteher, Zürich

Vice-Présidence
Jean-Christophe Bourquin,
directeur Sécurité sociale et
l'environnement, Lausanne

Geschäftsstelle
c/o Stadt Zürich
Sozialdepartement
Ursi Schweizer
Werdstrasse 75, Postfach
CH-8036 Zürich
T + 41 44 412 60 12
F + 41 44 412 66 09
info@staedteinitiative.ch
www.staedteinitiative.ch

Secrétariat Suisse latine
info@initiative-villes.ch
www.initiative-villes.ch

tuelle, n'est pas en mesure d'absorber tous les demandeurs d'emploi. Si l'AC restreint ses prestations, c'est l'aide sociale qui devra intervenir pour aider les personnes concernées à subvenir à leurs besoins. La Confédération a estimé à quelque 100 millions de francs les coûts supplémentaires induits par la révision pour l'aide sociale, les cantons et les communes. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) parle quant à elle de charges supplémentaires comprises entre 137 et 236 millions de francs pour les cantons et les communes.

Déplacements malvenus, insertion professionnelle retardée

La révision veut pousser les jeunes gens bien formés à accepter, après la fin de leurs études, des jobs qui ne correspondent pas à leurs qualifications. Cette approche est contreproductive car ces jeunes prennent alors la place d'autres groupes à risque. De ce fait, on n'augmente pas le nombre des employés et on rend en même temps plus difficile l'insertion professionnelle des personnes sans formation. C'est un non-sens économique que de favoriser les investissements de l'Etat dans l'éducation et la formation pour ensuite empêcher les jeunes diplômés d'entrer dans leur profession.

Pour une collaboration constructive

L'élaboration de cette révision - depuis les travaux au sein de l'administration jusqu'aux décisions politiques du Conseil des Etats et du Conseil national - montre clairement à quel point la Confédération agit à court terme et de manière unilatérale en politique sociale: seules les questions de financement sont considérées. Les villes plaident pour une meilleure coordination de l'ensemble du système de la sécurité sociale. La Confédération pourrait notamment obtenir assez facilement des progrès dans l'intégration professionnelle. Il est indispensable d'améliorer la collaboration entre l'AC, l'AI et l'aide sociale. L'Initiative des villes: Politique sociale s'oppose à tout transfert de charges sur les cantons et les communes qui ne répond qu'à des considérations de politique financière et qui s'avère inefficace en terme d'emplois, et rejette ainsi la 4^e révision de la LACI. Le Comité de l'UVS a également formulé un appel à voter NON.